



Communiqué de presse

La presse discriminée

La discrimination ne doit pas devenir un moyen d'expression ou un outil de régulation

Saint-Quentin-Fallavier, le 17 mai 2019

Le blocage discriminatoire, sur une partie du territoire national, de trois titres d'information politique et générale « Le Point » « Marianne » « Valeurs Actuelles », distribués par notre groupe coopératif, est inacceptable, comme l'est également le blocage pendant une journée de « Paris Match » distribué par Presstalis.

Qu'une organisation syndicale manifeste son désaccord avec l'orientation du projet de loi, en cours de discussion au parlement, est légitime sur le fond mais pas sur le moyen choisi.

La loi Bichet a été, pendant 72 ans, garante de la neutralité du réseau et du respect de la pluralité des opinions. Cette discrimination de traitement, par des acteurs de la chaîne de distribution, loin de servir la cause de ceux qui défendent les principes de la liberté de la presse, les dessert.

L'accès par les citoyens, de manière égalitaire et concomitante sur l'ensemble du territoire national, à l'information est un principe irréfragable. Aucune motivation fut-elle légitime ne justifie de bafouer cette règle démocratique.

Fidèle à ces principes, notre groupe coopératif n'a eu cesse de mettre en garde les pouvoirs publics sur l'impérieuse nécessité de préserver l'accès de tous les titres de presse au réseau de distribution, nous rappelons aux salariés ayant procédé à ces blocages que ce devoir leur est également opposable.

Notre conseil d'administration, représentatif de toutes les familles de presse, a de manière constante, dans ses contributions sur la crise de la filière, insisté sur la nécessité de l'indépendance du réseau de distribution et notamment sur le danger d'une concentration de ses acteurs qui empêche une résilience pragmatique de notre filière.

Nous appelons solennellement tous les acteurs de la filière, les pouvoirs publics et les parlementaires à lier leurs actes à leurs intentions afin que jamais la discrimination ne devienne un moyen d'expression ou un outil de régulation.

Le Conseil d'Administration